AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1873
FR0004156297-FS0778

9 août 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

LINEDATA SERVICES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 août 2017, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenues le 3 août 2017 :

- M. Alain Mattei a déclaré avoir franchi de concert en baisse les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir 5 791 actions LINEDATA SERVICES[1] représentant 11 376 droits de vote, soit 0,08% du capital et 0,11% des droits de vote de cette société[2] ;

- M. Denis Bley a déclaré avoir franchi de concert en baisse les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir 14 259 actions LINEDATA[3] SERVICES représentant 26 890 droits de vote, soit 0,20% du capital et 0,25% des droits de vote de cette société[2] ;

- M. Michael de Verteuil a déclaré avoir franchi de concert en baisse les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir 24 259 actions LINEDATA SERVICES[3] représentant 36 890 droits de vote, soit 0,33% du capital et 0,35% des droits de vote de cette société[2] ;

- Mme Marie-Odile Thibeaut a déclaré avoir franchi de concert en baisse les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir 44 097 actions LINEDATA SERVICES représentant 88 194 droits de vote, soit 0,60% du capital et 0,83% des droits de vote de cette société[2] ; et

- M. Thierry Soret a déclaré avoir franchi de concert en baisse les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir 19 340 actions LINEDATA SERVICES[4] représentant 38 576 droits de vote, soit 0,27% du capital et 0,36% des droits de vote de cette société[2].

[1] Dont 103 actions B (actions de préférence) dépourvues du droit de vote en assemblée générale. Ces actions seront converties en juin 2019 en actions ordinaires existantes ou à émettre selon une parité de conversion non encore déterminée.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 294 029 actions (dont 673 actions de préférence dénommées actions B) représentant 10 646 782 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Dont 125 actions B (actions de préférence) dépourvues du droit de vote en assemblée générale. Ces actions seront converties en juin 2019 en actions ordinaires existantes ou à émettre selon une parité de conversion non encore déterminée.
[4] Dont 52 actions B (actions de préférence) dépourvues du droit de vote en assemblée générale. Ces actions seront converties en juin 2019 en actions ordinaires existantes ou à émettre selon une parité de conversion non encore déterminée.

Ces franchissements de seuils résultent de la sortie, par MM. Alain Mattei, Denis Bley, Michael de Verteuil, Thierry Soret et Mme Marie-Odile Thibeaut, du concert qu'il formait avec la société Amanaat[5], M. Anvaraly Jiva et sa famille.

À cette occasion, M. Anvaraly Jiva (et sa famille), **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 3 août 2017, 3 689 875 actions LINEDATA SERVICES représentant 6 719 750 droits de vote, soit 50,59% du capital et 63,12% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amanaat[5]	3 180 563	43,61	5 992 126	6,83
Anvaraly Jiva	509 312	6,98	727 624	56,28
Total M. Anvaraly Jiva	**3 689 875**	**50,59**	**6 719 750**	**63,12**

———

[5] Contrôlée par M. Anvaraly Jiva (sise 40 rue Madeleine Michelis, 92200 Neuilly-sur-Seine).